

# Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement

---

**3 NOVEMBRE 2014**

**PROCES VERBAL**

## **APPLICATION DU STATUT DE PARIS**

**II<sup>e</sup> PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS**

### **HUITIEME RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Le trois novembre deux mille quatorze à dix-neuf heures, les membres du Conseil du 4e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages de la mairie du 4e, sur la convocation en date du vingt huit octobre deux mille quatorze qui leur a été adressée par Monsieur le Maire du 4e arrondissement de Paris et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R2121-7.

**Étaient présents** : Marianne de CHAMBRUN, Corine FAUGERON, Christophe Girard, Julien LANDEL, Anne LEBRETON, Boniface N'CHO, Vincent ROGER, Karen TAÏEB, Ariel WEIL, Martine WEILL-RAYNAL, Evelyne ZARKA.

**Absents** : Néant

**Absents ayant donné pouvoir** : Pacôme RUPIN donne pouvoir à Christophe Girard.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de douze membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement, à 19 heures.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Bonsoir à tous, si vous le voulez bien nous allons commencer le conseil d'arrondissement. J'ai légèrement fermé la porte car je ne veux pas être accusé de refroidir l'opposition. Quand il faisait chaud, le courant d'air était le bienvenu mais je pense qu'une porte entrouverte en cette saison est très désagréable. J'en suis vraiment confus et nous la maintiendrons légèrement fermée pour que vous ne soyez pas dans le froid.

A la demande de la Maire de Paris, nous allons observer une minute de silence. Je vais vous lire le communiqué qu'elle a transmis à tous les maires d'arrondissement de Paris faisant suite au décès du jeune militant écologiste et botaniste, Rémi Fraisse. Ce jeune militant de vingt-et-un ans est mort il y a maintenant une semaine. Nos pensées vont à sa famille et à ses proches et c'est au nom d'Anne Hidalgo, de la mairie de Paris et de notre assemblée que je veux leur adresser nos condoléances attristées et un message de sympathie dans l'épreuve qu'ils vivent.

Rémi Fraisse était un militant écologiste, botaniste, et – cela m'a été transmis par un de ses proches - j'ajouterais qu'il était passionné de renoncules, les fleurs à bulbes. Non-violent, il est mort lors d'un rassemblement pour la cause en laquelle il croyait. C'est un drame que nous regrettons tous infiniment. Toute la vérité doit être faite sur les circonstances de cette mort. La justice est saisie et doit faire son œuvre sereinement. L'honneur de la République est de faire valoir en toutes circonstances le droit. J'appelle chacun à responsabilité dans la mesure de l'expression de ses convictions.

En hommage à la disparition de ce jeune citoyen, je vous demande d'observer une minute de silence, si vous le voulez bien.

*Le conseil et le public se lèvent pour observer une minute de silence.*

Je vous remercie.

Passons donc à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement. J'ai reçu le pouvoir de Pacôme RUPIN. Je voudrais vous annoncer l'arrivée d'un nouveau directeur des services en la personne de Louis PERRET, qui se trouve juste derrière moi et à qui nous souhaitons évidemment un très bon accueil. C'est un grand professionnel des collectivités locales et, pour avoir déjà travaillé avec lui, un homme de très grande compétence et de grande dévotion pour les affaires publiques. Je pense qu'il sera très heureux dans le 4eme arrondissement.

**0420140045****Désignation de la secrétaire de séance.****Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement.**

Je désigne madame Karen TAIEB secrétaire de séance s'il n'y a pas d'opposition. Je vous remercie.

Madame Karen TAIEB est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**0420140046****Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014.****Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Les remarques de madame ZARKA sur le procès-verbal ont été prises en compte. Y a-t-il d'autres remarques ? Puis-je le considérer comme adopté ?

*Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.*

**2014DDCT124 (Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires).****Subvention au titre des Fonds du Maire (3.000 euros) à l'association Stoman's photo project.****Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Je vous ai présenté, lors du dernier conseil du 6 octobre, le fonctionnement des Fonds du Maire d'arrondissement et je vous propose d'accorder ce mois-ci une subvention de 3.000 euros à l'association Stoman's photo project, donc au projet photo de l'artiste Stoman pour son exposition dans le cadre du Mois de la Photographie à Paris. Au printemps 2013, Chantal Stoman a été invitée à la Villa Médicis à Rome où elle a débuté un nouveau projet sur « l'image culte », associé avec un dialogue avec l'écrivain Erri De Luca. Ce projet s'attache à observer la place de l'image dans la foi catholique, « de l'image culte au culte de l'image ». Sélectionné par la Maison Européenne de la Photographie dans le cadre du Mois de la Photographie, elle expose au 23, rue de Sicile dans le cadre d'un partenariat avec notre mairie. Je vous invite par conséquent à bien vouloir voter cette délibération. L'exposition se déroule à partir d'après demain, le 5 novembre, jusqu'au 30 novembre 2014 dans cette très belle galerie. Y a-t-il des remarques particulières ?

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Si j'ai bien compris, l'exposition se déroulera dans une galerie privée.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Tout à fait, mais elle aura lieu dans le cadre du Mois de la Photographie. C'est une manifestation parisienne importante qui se tient à la fois dans les lieux publics, comme le Carousel du Louvre, mais également dans beaucoup de galeries qui ont besoin, dans le cadre de cet événement, de pouvoir attirer de nombreux collectionneurs et passionnés. La galerie du 23, rue de Sicile a été sélectionnée par la Maison Européenne de la Photographie.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

De manière générale, je m'inscris plutôt dans la logique de voter les subventions qui sont proposées mais là, je ne comprends pas pourquoi cette association est aidée par les Fonds du Maire. Ces fonds doivent s'adresser à des projets qui concernent directement l'arrondissement. Je vous avoue que j'ai cherché cet artiste sur Internet et que je n'ai pratiquement rien trouvé. Elle est sans doute compétente et reconnue, si elle a obtenu le Prix de Rome mais je ne vois pas en quoi son exposition concerne le 4e. Je ne voterai pas contre cette délibération mais je m'abstiendrai.

Les Fonds du Maire, et votre présentation au dernier conseil les a bien détaillés, sont importants dans le cadre de l'arrondissement. Ils sont même supérieurs aux dotations d'animation et aux dotations d'investissement. C'est une cagnotte que vous pouvez utiliser comme bon vous semble dans la mesure où les dépenses sont votées par le conseil d'arrondissement mais je ne perçois pas la pertinence de cette subvention. La délibération est assez brève et je n'y ai rien lu qui concernait l'arrondissement. Sauf erreur de ma part, il me semble même qu'elle ne mentionne jamais le 4e.

Je comprenais que nous votions, lors d'une précédente séance, une somme beaucoup plus importante pour aider les écoles de l'arrondissement sur les Fonds du Maire, mais dans le cas présent, je ne vois pas en quoi le travail de cet artiste, aussi remarquable puisse-t-il être, nous concerne.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Votre question est tout à fait légitime et je vais vous apporter quelques éléments d'information. Je ne connais pas spécialement Madame Chantal Stoman, mais elle est résidente à la Villa Médicis et est une artiste repérée par les accords du tandem Paris-Rome, donc par les Affaires Culturelles de la Mairie de Paris. La Maison Européenne de la Photographie a, de plus, souhaité la soutenir. L'aide que la mairie d'arrondissement propose de lui apporter lui permet de participer au Mois de la Photographie. Cette délibération s'inscrit dans une tradition de soutien aux artistes pour leur permettre de montrer leur travail dans l'arrondissement. C'était également l'occasion d'un soutien commun avec la Maison Européenne de la Photographie localisée dans le 4e. Nous jugerons aux fréquentations si cela aura été un bon choix.

**Martine WEILL-RAYNAL, conseillère d'arrondissement**

J'ai moi aussi cherché sur Internet cette association et je n'ai rien trouvé. C'est assez rare qu'une association ne crée pas de site au moment de sa création.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Vous aurez par contre remarqué que l'artiste est très présente sur Internet. Sa sélection à la Villa Médicis, faite par le directeur nommé par Frédéric Mitterrand, ne m'a pas posé de problème. Elle a été sélectionnée comme beaucoup d'artistes et je leur fais confiance. C'est une grande artiste qui travaille aussi beaucoup à Tel-Aviv. Je transmettrai les remarques, tout à fait légitimes, à la Maison Européenne de la Photographie. Je mets cette délibération au vote.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions (UMP).*

**0420140047 Dotations de l'état spécial du 4e arrondissement pour l'année 2015, au titre du budget primitif.**

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Le mois dernier, nous avons présenté le cadre de la répartition des trois dotations qui composent l'état spécial d'arrondissement, autrement dit le budget de la mairie d'arrondissement. Il s'agit aujourd'hui de vous présenter le montant de ces enveloppes au titre du budget primitif 2015, qui n'est donc pas le budget définitif. Ils garantiront, entre autres, les besoins de fonctionnement des équipements de proximité. La construction de ce budget se fonde sur l'analyse des besoins qui a fait l'objet d'un échange entre les services de la mairie d'arrondissement et les Directions techniques de la Ville de Paris. Cette première analyse a ensuite été discutée lors d'un entretien avec l'Adjoint au Maire aux Finances, en l'occurrence Julien BARGETON, qui s'est tenu en septembre.

L'état spécial, décliné par chapitres et articles, est présenté et doit être adopté en équilibre réel avec le conseil d'arrondissement. Une fois adopté, il sera soumis au Conseil de Paris en même temps que le budget de la commune dont il constitue une annexe. Je rappelle que ces états spéciaux se déclinent en trois chapitres : la dotation de gestion locale, la dotation d'animation locale et la dotation d'investissement.

La Dotation de Gestion Locale (DGL) comprend les crédits de fonctionnement des services de la mairie, ainsi que l'ensemble des dépenses consacrées au fonctionnement des

équipements de proximité. Nous avons travaillé à une réduction de 2% de ce budget et une attention particulière sera apportée aux consommations d'énergie. Son montant pour 2015 s'élève donc à 2.448.519 euros. Près de 45% des crédits de la DGL sont dédiés au fonctionnement des établissements scolaires et des crèches de l'arrondissement, pour un peu plus d'un million d'euros. 389.982 euros concernent le fonctionnement de la mairie et représentent 16% de cette dotation. Le montant contractuel, pour le fonctionnement du centre Simon Lefranc, correspond lui à un peu plus de 20% de la dotation.

Le montant de la Dotation d'Animation Locale (DAL) s'élève pour 2015 à 162.660 euros, soit une légère augmentation de 2%. Je conviens que cette augmentation est modeste mais elle reste la bienvenue dans le contexte actuel de restrainte budgétaire. Je vous rappelle qu'elle comprend elle aussi trois composantes :

- Les crédits d'animation : l'application stricte des critères de répartition adoptés par le Conseil de Paris conduirait à diminuer régulièrement ces crédits pour le 4eme arrondissement. J'ai toutefois obtenu – victoire modeste - une compensation financière de manière à maintenir les crédits à hauteur de 95.480 euros, soit 59% de la DAL ;
- Les crédits réservés aux travaux urgents : j'ai demandé une légère augmentation de ces crédits pour pouvoir répondre aux besoins des équipements de proximité, et en particulier des écoles. Plusieurs des établissements scolaires de l'arrondissement sont assez anciens et nécessitent régulièrement de petites interventions. Elles peuvent paraître symboliques mais pourraient entraîner des travaux plus importants si nous n'intervenions pas. Il peut s'agir de la réparation d'un store, d'un volet, d'une porte ou de vitres cassées par le vent ou le jeu des enfants. L'enveloppe pour ces travaux s'élève à 53.955 euros, donc un peu plus d'un tiers de la DAL ;
- Les crédits alloués aux conseils de quartiers, qui s'élèvent à 13.224 euros, soit 8% de la DAL, sur la base d'une dotation forfaitaire de 3.306 euros chacun.

Enfin la Dotation d'Investissement (DIV) est destinée à financer l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux dans les équipements de proximité. Elle permet également d'acheter le matériel propre au fonctionnement des services de la mairie. Il s'agit d'une dotation fixe qui n'a pas évolué depuis onze ans et qui s'élève à 130.000 euros. Elle nous oblige donc à faire des économies et à mieux gérer nos achats de matériel. Je m'adresse là au nouveau directeur des services de la mairie. Sur cette somme, les conseils de quartier sont dotés d'un montant forfaitaire de 8.264 euros, portant leur dotation globale à 33.056 euros, soit 25% de la DIV.

J'espère ne pas avoir été ennuyeux sur ce sujet mais je tenais à vous expliquer de la manière la plus claire et précise possible de quelle manière se répartissaient les dotations dites de l'état spécial d'un arrondissement comme le nôtre. Je vous ai donc dit la stricte vérité sur les sommes ainsi exposées.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Nous avons déjà eu en partie cette discussion la dernière fois et je vais donc être bref. Ces dotations spéciales ne constituent pas l'enjeu budgétaire prioritaire car nous savons tous que les grandes orientations budgétaires sont décidées au Conseil de Paris. Comme je l'avais évoqué à la dernière séance, la Ville de Paris est confrontée à de vrais problèmes de recettes, à savoir 400 millions d'euros cette année et sans doute 800 millions d'euros de moins à l'horizon 2015-2016. Ces baisses sont dues à trois grandes raisons : la baisse des droits de mutation, la baisse des dotations de l'Etat et un système de péréquation du Grand Paris qui est naturellement défavorable à la Ville.

Comme d'habitude, depuis sept ans maintenant, je m'abstiendrai sur l'état spécial que vous nous présentez ce soir. Je ne vais pas vous reprocher d'acheter les fluides pour les gymnases de l'arrondissement, enfin le gymnase...

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Je retiens positivement ce lapsus.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

...Ou de payer l'électricité de la mairie. Vous avez dit la vérité mais on fait dire aux chiffres la vérité que l'on souhaite. Cela prouve de votre part un certain talent mais vous avez également dit que la dotation d'animation locale avait augmenté de 2%, ce qui reste vrai et représente une somme d'environ 3.000 euros, mais vous avez omis de préciser que la somme totale des dotations a baissé de 2%, soit de 61.258 euros. La dotation de gestion locale, qui est la plus importante, passe de 2,5 à 2,4 millions d'euros.

Nous constatons donc une vraie baisse budgétaire.

Vous avez d'ailleurs en partie reconnu lors du dernier conseil d'arrondissement que cette baisse n'était que le début d'une période moins favorable. Le problème de recettes que nous connaissons au niveau de la Ville ne peut que re-jaillir au niveau local. La baisse est aujourd'hui de -2% et je suis prêt à parier qu'elle sera plus importante l'année prochaine.

Je conclurai en rappelant ce que j'avais déjà dit au dernier conseil, à savoir qu'il est préoccupant pour une majorité qui a été élue sur un programme de 7,5 milliards d'euros d'investissement de voir son budget annuel baisser d'environ 10% dans les années à venir, soit d'un milliard et demi sur la durée de la mandature.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Merci beaucoup. Je précise juste que la baisse n'est pas de 100.000 euros sur la dotation de gestion locale. L'enveloppe est passée de 2.513.000 à 2.448.500 euros. C'est une toute précision, pour nous consoler.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Si je peux contribuer à vous consoler, cela me fait plaisir. Je rappelle que j'avais mentionné le chiffre de 61.258 euros. Vous avez raison, j'ai lu trop rapidement, la baisse n'est pas de 100.000 euros. Nous sommes d'accord sur ce point.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Et j'assume ce chiffre. Ce sont les chiffres vrais. La dotation d'animation locale était quant à elle de 159.389 euros et elle passe à 162.660 euros. J'ai sur ce point une satisfaction en notre nom collectif.

Je mets au vote cette délibération. Qui est pour ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions (UMP).*

**2014DAC1525 (Direction des Affaires Culturelles).**

**Subventions (312.969 euros) conventions et avenant avec 13 établissements cinématographiques**

**Karen TAIEB, Conseillère de Paris**

Merci monsieur le maire. Je suis ravie d'intervenir sur cette délibération car elle va dans le sens de l'application de la loi de février 2005 dont l'objectif est de rendre accessible aux

personnes porteuses de handicap les lieux de culture de la Ville, et tous les lieux en général. Il s'agit dans cette délibération d'accorder notre soutien à treize établissements cinématographiques qui gèrent à Paris douze salles indépendantes et classées « Art et Essai », et le « Forum des Images » afin de les aider à leur mise en règle en matière d'accessibilité, à l'acquisition de matériel et à la numérisation de leurs cabines par une subvention totale de 312.969 euros.

Dans le 4e arrondissement la délibération concerne le Nouveau Latina, situé rue du Temple et pour lequel la subvention sera de 20.912 euros. La mission cinéma de la Ville de Paris, appuyée par Bruno JULLIARD, Adjoint à la Culture et Bernard JOMIER, Adjoint à la Santé et au Handicap, a mis en place un schéma directeur d'accessibilité des salles de cinéma parisiennes afin de répondre aux impératifs de la loi de février 2005.

Par cette délibération, la Ville de Paris se mobilise pour faire en sorte que, dans chaque quartier cinématographique parisien, existe une offre suffisante permettant à toutes les personnes en situation de handicap d'aller au cinéma. Concernant le Nouveau Latina, une convention d'une durée de deux ans sera signée par la Ville de Paris et la SARL Carlotta Cinéma qui s'engage de son côté à effectuer des travaux et à acquérir du matériel relatif à la mise en accessibilité. Il s'agit plus précisément de l'installation d'un monte-escalier, de l'aménagement d'espaces pour les personnes à mobilité réduite et du passage de deux salles en audio-description. Le budget prévisionnel des travaux s'élève à 69.706 euros hors taxe et le montant de la subvention est de 20.912 euros. Les 48.794 euros restant proviendront de fonds propres et d'un emprunt bancaire.

En conclusion, j'espère que le Nouveau Latina sera bientôt répertorié parmi les cinémas parisiens qui pourront accueillir les personnes porteuses de handicap moteur et sensoriel, notamment dans le guide [www.jaccede.com](http://www.jaccede.com). En inscrivant « Cinéma à Paris », j'en ai trouvé 63. Mais lorsque j'ai ajouté la mention « sanitaires aménagées pour personne à mobilité réduite », il n'en restait que 40. Avec « accès en fauteuil partout », le chiffre est tombé à 23. En mentionnant « accès de plain-pied », on n'en trouvait plus que 11 et en ajoutant « portes à ouverture automatique », il n'en restait plus qu'un.

Je vous remercie de voter en faveur de cette délibération.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Merci, c'est évidemment une délibération importante.

**Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

Je me réjouis que cette délibération arrive à point nommé afin qu'un maximum d'habitants du 4e et de Paris puissent profiter de ce cinéma. Je rappelle que le Nouveau Latina accueille des classes dans le cadre du dispositif Ecoles et Cinéma. Jusqu'à présent, les enfants porteurs de handicap ont été portés par des personnes mises à disposition qui mettaient également en place des rehausseurs et des fauteuils adaptés. Ils ont toujours été très volontaires. Je me réjouis de voir que ce cinéma va désormais être accessible à tous les publics. Je rappelle qu'il accueille également le Festival des Films des Droits de L'Homme, développe un partenariat intéressant avec le pôle Simon Lefranc et a hébergé du 22 au 28 octobre le premier festival pour les petits. Le Nouveau Latina est donc un cinéma qui fédère et rayonne énormément dans l'arrondissement.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Il s'agit techniquement du seul cinéma de l'arrondissement. Le MK2 Beaubourg n'est pas loin mais appartient au 3e arrondissement. Les Halles sont très proches également.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Je voudrais m'associer à ce qu'il vient d'être dit, à deux niveaux. A chaque fois que nous prenons des décisions pour mettre en application la loi voulue en 2005 par Jacques Chirac nous allons dans le bon sens et nous ne pouvons que saluer les efforts de la majorité sur les évolutions menées à Paris ces dernières années. Il s'agit d'un vrai combat pour nous tous car les travaux vont encore s'étendre sur des décennies pour pouvoir rendre accessible l'ensemble de Paris. Nous savons, par exemple, que l'aménagement du métro représentera plusieurs milliards d'euros. Deuxièmement, comme je le lui ai déjà dit depuis de nombreuses années, je rejoins Mme ZARKA à la fois sur le travail qui est fait avec les scolaires et sur tout ce qui est entrepris pour soutenir et faire rayonner notre cinéma de quartier.

**Martine WEILL-RAYNAL, Conseillère d'arrondissement**

Je voulais également saluer cette initiative et également préciser que les mises en place de mesures d'accessibilité ne concernent pas seulement les personnes porteuses de handicap mais également les personnes âgées. Démographiquement, elles augmentent et, bien que ne possédant pas d'handicap moteur à proprement parler, elles souffrent, elles aussi, de problèmes de mobilité. Ces mesures permettront à ces personnes qui ont parfois du mal à monter les escaliers d'accéder à cette culture. Je m'associe donc pleinement à cette initiative.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Je vous en remercie. Je mets au vote cette délibération. Qui est pour ? Unanimité. Je vous en remercie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2014DDCT186 (Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires).  
Charte relative au dispositif du budget participatif.**

**Julien LANDEL, Premier Adjoint au Maire**

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération qui fixe les grands principes d'une charte mettant en place le budget participatif. Nous avons déjà mené une première expérimentation cet automne. Je vous rappelle que plus de 40.000 Parisiens ont voté pour ce premier budget participatif, dont 1.274 dans le 4e arrondissement.

Le principe est de fixer qu'entre 2014 et 2020, 5% du budget d'investissement de la Ville de Paris, soit 426.000 millions d'euros, seront utilisés selon la volonté des Parisiens. Il ne s'agit donc pas de dépenses supplémentaires mais bien d'une partie du budget pour laquelle les Parisiens ont à se prononcer et à construire des projets relevant de l'intérêt général, ne présentant pas un caractère illégal, diffamatoire ou discriminant, et correspondant à une dépense d'investissement relevant du champ de compétences de la Ville et du département de Paris.

Deux grands principes structurent la charte. Le premier est la séparation entre un budget participatif parisien et des budgets participatifs d'arrondissement sur la base du volontariat, avec une possibilité de co-financement entre la mairie de Paris et chaque mairie d'arrondissement acceptant de consacrer au maximum 30% des deux enveloppes d'espace public et d'équipements de proximité constituant sa dotation d'investissement d'intérêt local (DIIL). Un exemple peut être fait par une simulation sur l'année 2014. Les 30% de l'enveloppe d'espace public donneraient une somme de 295.000 euros et 349.500 euros pour les équipements de proximité. Ce total serait doublé par la Ville, portant le montant total du budget participatif d'arrondissement à 1.289.000 euros. Cela vous donne un ordre de grandeur du montant sur lequel les Parisiens et les habitants du 4e auraient à se prononcer à partir de janvier 2015. L'idée est effectivement de mettre en place cette charte dès le début de l'année.

Le deuxième principe est de baser le budget participatif sur des propositions faites par les citoyens par le biais de réunions publiques avec axes thématiques et marches exploratoires. Un calendrier prévisionnel annuel vous est donc proposé dans cette charte. Une phase d'élaboration et de proposition des projets est prévue chaque année en période hivernale par les conseils de quartier, les collectifs et les habitants *via* des plateformes Internet et des réunions publiques. Au printemps, prend place une phase d'expertise technique de la part des services de la Ville pour étudier la faisabilité des projets et leur donner une enveloppe budgétaire. Enfin, un vote des projets à dimension parisienne et des arrondissements est proposé au mois de juin. Les projets retenus seront ensuite soumis en fin d'année, avant les vacances, au vote des conseils d'arrondissement et du Conseil de Paris. La mairie d'arrondissement assurera ensuite le suivi de la réalisation des projets par différentes réunions.

Je n'entre pas plus dans le détail mais je tenais à vous rappeler que c'est là un engagement dont nous avons déjà vu une réalisation cet automne. Nous souhaitons amplifier notre engagement dans cette démarche à travers cette charte qui est révisable et pourra évoluer au gré des remarques. Nous pourrions par exemple revenir sur l'organisation du vote et du dépouillement dans la cour de la mairie par les conseils de quartier et les habitants volontaires, comme cela a eu lieu cette année. Tout cela s'inscrit dans la dimension participative de ce projet. Je vous remercie.

#### **Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

J'ai souhaité que l'on présente cette délibération de cette manière, de façon à ce que vous preniez d'abord connaissance des principes et de la méthode, pour vous donner ensuite mon point de vue. Chaque maire d'arrondissement va effectivement exprimer son point de vue. Pour avoir d'ailleurs échangé avec les maires de la majorité comme de l'opposition, j'ai senti l'intérêt de tous à pouvoir utiliser ce levier pour améliorer l'implication des habitantes et habitants.

Je vous annonce donc que j'ai fait le choix de mettre en place le budget participatif dans l'arrondissement et de transférer 30% des investissements d'intérêts locaux de la mairie du 4e dans l'enveloppe dédiée à ce budget participatif. Il s'agit du maximum autorisé. Certains maires proposeront peut être un taux inférieur mais je souhaite un transfert de 30%.

Grâce au doublement de cette enveloppe par la mairie centrale, le 4e va pouvoir bénéficier d'un budget plus conséquent qui permettra la réalisation de projets plus importants. A titre d'exemple, s'il avait existé avec cette formule, le budget participatif du 4e en 2014 se serait élevé à 1.300.000 euros. Une telle somme permet de mener des projets substantiels. Pour votre information, la requalification des parties Beaubourg-Temple et Temple-Archives que nous venons de mener dans la rue Rambuteau s'élève à 500.000 euros, soit un peu plus du tiers du budget participatif.

J'encourage donc avec enthousiasme les habitants du 4e, les plus jeunes comme les plus anciens, aux projets qu'ils pourraient proposer sur la plateforme Internet dès janvier. Tous les habitants ne consultent pas Internet et, comme l'a précisé Julien LANDEL, nous proposerons d'autres voies de propositions, *via* les conseils de quartier que je vous encourage à rejoindre, *via* les associations et *via* les réunions que nous organiserons. Vous connaissez donc ma position : j'ai choisi de déléguer le maximum aux habitants pour le 4e arrondissement. Le débat est à vous.

#### **Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Monsieur le Maire, ce n'est pas une surprise que vous souhaitiez mener ce projet dans le 4e arrondissement. Quand la majorité honore une promesse de campagne, l'opposition ne peut que saluer. L'idée d'associer le citoyen à la décision me paraît aller dans le bon sens et l'idée de former le citoyen à la décision est une idée intéressante à développer. Nous nous

sommes réunis ce matin avec les maires d'arrondissement et nous sommes dans une logique de vouloir accompagner la majorité dans une démarche qui nous semble plutôt positive.

Toutefois, elle se heurte également à un constat et nous allons vous faire des propositions. Pour cette raison nous allons ce soir nous abstenir dans l'attente du Conseil de Paris où l'opposition présentera deux vœux pour proposer des améliorations. S'ils sont retenus, plus rien ne justifiera que nous ne votions pas cette charte.

Nous constatons un premier problème. Vous présentez cette idée comme une démarche citoyenne. Or des non-citoyens peuvent voter. Dans l'absolu, un *hacker* à Hong Kong peut mettre en place un robot sur Internet et faire voter 10.000 personnes. Je peux paraître un peu caricatural mais c'est une réalité, Monsieur le Maire. De même, un habitant de banlieue qui ne paye pas d'impôt à Paris peut voter. Il y a donc un problème d'encadrement du vote et de représentativité. Vous parliez de 40.000 votants, ce qui représente 2% des Parisiens. Le succès est modéré mais la démarche a juste été mise en place. Vous allez, pour la suite, devoir vous assurer que tous les votants sont bien Parisiens. Je n'ai peut être pas la même conception de la citoyenneté que madame FAUGERON mais je parle là des gens qui payent des impôts à Paris. Je pourrais même encourager le vote des étrangers. L'important est qu'il y ait un encadrement, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

Vous avez également évoqué, Monsieur LANDEL, combien il avait été sympathique d'organiser le dépouillement dans la cour de la mairie mais cela pose quelques problèmes vis à vis de la réglementation de la CNIL. Qui a le fichier des votants ? Qui le répertorie ? Est-ce la majorité ? De quel droit ? Aujourd'hui ce système n'est pas conforme à la réglementation de la CNIL.

Enfin, Monsieur le Maire, et je vais défendre là vos intérêts, il y a un vrai problème de dissymétrie entre une mairie centrale qui va piloter et une mairie d'arrondissement qui ne va faire que de l'annonce. Le partenariat avec les conseils d'arrondissement n'est pas très clair dans la charte et nous allons faire plusieurs propositions au Conseil de Paris, notamment sur la volonté de dé-centraliser ce budget participatif dans une logique de coproduction. Une autre proposition sera de confier au maire d'arrondissement, dans le respect de la loi, la synthèse et la coordination des projets validés, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

Nous souhaiterions également que la Ville engage la collectivité dans une culture du résultat. Nous aimerions en effet que ce qui est proposé aux parisiens dans une logique participative soit suivi pour que nous puissions obtenir chaque année un résultat en la matière.

Une autre proposition du groupe auquel j'appartiens au prochain Conseil de Paris sera de confier aux maires le choix des projets locaux, concernant leur arrondissement, qui seront confiés au vote dans le cadre du budget participatif et de co-signer avec chaque maire d'arrondissement tout mail et tout courrier qui sera adressé par madame la Maire aux Parisiens ayant participé à la procédure du vote.

Nous souhaiterions enfin que chaque maire d'arrondissement, dans le respect des règles de la CNIL, communique l'ensemble des fichiers des coordonnées des habitants, par arrondissement, constitués dans le cadre du budget participatif.

A ces conditions, le groupe UMP au Conseil de Paris votera la charte du budget participatif.

#### **Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Les questions et remarques que vous avez faites ne m'ont ni étonné, ni choqué car nous les avons nous-mêmes posées et débattues. Elles relèvent du bon sens. En effet, comment

solliciter aujourd'hui les Parisiens et s'assurer en même temps que les votants ne soient pas des organisations qui n'auraient rien à voir avec la citoyenneté ?

Il faut rappeler dans un premier temps que la France est très en retard sur le vote participatif par consultation. Cela se fait dans d'autres démocraties à travers le monde et cela fonctionne très bien. Je prends l'exemple de la Suisse même si, parfois, les résultats de ces votes me heurtent personnellement. Cela fonctionne très bien et les règles sont respectées. La Suisse, comme le Québec et les pays scandinaves, connaît bien les difficultés liées à Internet et à la cybercriminalité. C'est à nous et au Conseil de Paris, d'améliorer le système et d'apporter toutes les garanties pour s'assurer que les votants soient bien des humains citoyens et des personnes concernées par l'arrondissement. Je ne parle pas seulement des habitants, mais également des gens qui y travaillent, comme par exemple une caissière du BHV. Les personnes ne résidant pas dans l'arrondissement mais qui viennent y travailler la journée sont au nombre de 120.000 et ils ont aussi leur mot à dire. C'est ce que m'ont en tout cas indiqué mes collègues helvètes lors de mon enquête. Les habitants sont majoritaires et se mobilisent pour que les choses changent. Ils peuvent souhaiter que les trottoirs soient élargis ou disposer d'un jardin supplémentaire ou d'une rue interdite à la circulation. Si le 4e arrondissement, au centre de Paris, décide d'interdire la circulation automobile, cela sera remarqué.

Tout se fera selon le droit et selon la règle. C'est pour cela que je pense que le débat lancé au Conseil de Paris, renforcé par les propositions faites par les groupes politiques, d'opposition ou de la majorité, ne peut qu'aider à cela. Nos collègues de l'opposition sont logiquement intéressés à disposer de ce levier pour développer des projets que la majorité ne soutiendrait pas. C'est aussi la possibilité de trouver un peu d'oxygène en tant qu'opposition. Ainsi je pense qu'une régulation va se faire entre tous les maires d'arrondissement. Je ne serais pas non plus étonné de voir des groupes se monter mêlant maires de la majorité et de l'opposition sur des méthodes communes.

Tout sera donc fait selon la loi, sans quoi la démarche lèvera des contestations qui seraient validées.

Merci de votre abstention : je la prends comme un encouragement et j'ai entendu ce que vous avez dit. Des débats auront effectivement lieu au Conseil de Paris et j'espère qu'ils aboutiront à de bonnes décisions. Peut-être verra-t-on par exemple surgir dans les projets portés par les habitants de l'arrondissement un désir de moins d'automobiles dans le 4e et de plus de places pour les enfants et le sport.

#### **Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

J'aimerais ajouter un petit mot. Cela fait depuis 2002 que Jacques BOUTAULT, dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement, a mis en place un budget participatif avec les habitants. Cette démarche existe donc et fonctionne très bien sans qu'il y ait eu de soucis ou d'intrusions par des *hackers* Hong-Kongais. Cela n'empêche pas de rester prudent. Le respect de la réglementation de la CNIL avait été un de nos premiers soucis pour la consultation de cet automne et cette dernière avait donné son accord. Cela avait été mentionné sur les documents : la démarche était donc encadrée.

#### **Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Je ne vais pas résumer ce que je vous ai déjà dit et qui vient d'être précisé par Madame FAUGERON. Le vote s'était fait et sera fait selon les règles, selon le droit et selon la loi. Tout excès ou dérive sera corrigé, voire puni.

Je mets au vote cette délibération. Qui est pour ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 10 voix pour et 2 absentions (UMP).*

**2014DJS321 (Direction de la Jeunesse et des sports).  
Modalités d'accueil à Paris du championnat d'Europe de football organisé en 2016 par l'UEFA.**

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

La délibération n'est pas présentée par le conseiller délégué au sport car il s'abstient sur cette opération, mais par Evelyne ZARKA. Nous savons qu'elle a une certaine connaissance en ce domaine pour avoir été en charge des sports lors de la précédente mandature.

**Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

Le 28 mai 2010, la France a été désignée pays d'accueil du championnat d'Europe de football organisé du 10 juin au 10 juillet 2016 par l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA). Paris a été retenue parmi les dix villes hautes de la compétition. La ville accueillera ainsi cinq matches, dont quatre rencontres de poules et un huitième de final. Elle hébergera également le centre international de retransmission des médias au Palais des Expositions de la Porte de Versailles et le tirage au sort de la phase finale au Palais des Congrès de la Porte Maillot. Il convient par ailleurs de signaler que sept rencontres seront organisés au Stade de France dont le match d'ouverture et la finale.

Il s'agit là des modalités d'accueil de ce championnat. Je voudrais seulement rappeler pour mémoire que ce type d'événement a fait l'objet en 1998 par Marie-George BUFFET d'une modalité prévoyant la redistribution des bénéfices des événements sportifs en direction du sport dans le pays organisateur. Je pense que l'opportunité se présente pour Paris de rentrer dans ces modalités.

La ville haute qu'est Paris a signé un contrat avec l'UEFA qui détermine les engagements que la Ville doit prendre en termes d'organisation et d'accueil de l'événement. Elle s'est donc obligée sur trois composantes déterminantes pour la réussite de cet événement :

- L'organisation de rencontres dans un Parc des Princes modernisé par son occupant dans le cadre de son propre programme de rénovation : la Ville prendra à sa charge des aménagements temporaires dans l'enceinte du stade, charge dont le coût sera immédiatement compensé par le loyer versé par l'UEFA. Des aménagements en dehors du stade seront également nécessaires. Pour ces charges une contribution est escomptée de l'UEFA ;
- L'organisation d'une fan-zone matérialisée par l'installation d'un village de supporters sur le Champs de Mars susceptible d'accueillir jusqu'à 120.000 personnes, à l'image de celui qui avait été installé au Trocadéro lors de la Coupe du Monde 2010 : la FIFA Fan Fest ;
- La mise en œuvre d'un programme d'accompagnement et de promotion d'événements sous la forme d'animations sportives, culturelles et événementielles avant et pendant la compétition, programme pour lequel les mairies d'arrondissement seront parties prenantes : une enveloppe budgétaire sera attribuée à chaque arrondissement pour mettre en œuvre des actions d'initiative locale en étroite collaboration avec le tissu associatif.

Pour cette présente délibération, le maire doit pouvoir signer et prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de l'ensemble des actes requis par l'organisation des manifestations et installations durant la compétition, dans le respect des dispositions du code des marchés publics, signer avec l'UEFA la charte commerciale et promotionnelle de la ville haute ainsi que la charte relative aux zones

officielles des supporters, effectuer toutes les demandes d'aide et de subvention auprès de toutes instances susceptibles de contribuer au financement de l'Euro 2016 et renouveler l'adhésion de la ville au club des sites d'accueil de l'Euro, qui est d'un montant annuel de 4.000 euros.

Le coût brut de l'accueil de l'Euro 2016 peut être estimé à 13,40 millions d'euros. L'objectif est de réaliser 8,45 millions de recettes liées à l'événement, permettant ainsi de ramener le coût net pour la collectivité à 4,95 millions d'euros. En outre la Ville sollicitera auprès de l'UEFA une rétribution partielle des bénéfices de l'événement, sous forme de contributions spécifiques destinées à financer des investissements en matière d'équipement sportif de proximité dans le cadre d'un programme héritage de l'Euro 2016. Les discussions sur ce point se poursuivent actuellement avec ces autorités, en coordination avec le club des sites d'accueil de l'Euro. Il s'agit là de la proposition de Marie-George BUFFET dont je parlais en préambule. Je reste disponible pour vos questions.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Je suis un passionné de foot et je me réjouis que la France accueille l'Euro 2016. Depuis 1938 et à l'exception de cette première occasion, la France a toujours gagné les compétitions de football qu'elle hébergeait. Cela est donc plutôt un bon présage et nous pouvons nous en féliciter.

Cette délibération porte sur trois thèmes. Je n'ai rien à ajouter à ce qui a été dit sur l'aménagement dans et autour du Parc des Princes. Je me réjouis de l'installation d'une fanzone pour les supporters, dotée d'écrans géants dès le premier tour, contrairement à ce qu'il s'est passé lors de la dernière coupe du monde de football. Enfin, des programmes d'accompagnement sont subventionnés pour accompagner le football, de manière éphémère ou pérenne.

Je profite de cette occasion pour exprimer un vœu, Monsieur le Maire.

Dans le 4e arrondissement, nous sommes dans l'incapacité de permettre au sport le plus mondialement connu d'être pratiqué par les enfants. Nous n'avons en effet pas de club de football dans l'arrondissement et je le déplore. Je sais que ce n'est pas simple techniquement mais cela a existé par le passé. Je peux en témoigner en connaissance de cause car j'étais, il y a maintenant plus de trente-cinq ans, le gardien de l'équipe de foot pupilles du 4e arrondissement. Je me souviens de monsieur MARTEAU qui était huissier à la mairie du 4e et qui gérait magnifiquement le club de foot. Je vois quelques sourires dans l'assistance de personnes qui doivent sans doute se souvenir de ce monsieur. En tant que passionné de foot, élu et papa de deux petits garçons de six et huit ans, je peux vous assurer que je ressens ce manque de club pour les enfants aujourd'hui dans l'arrondissement.

Je me souviens également d'une conversation avec Madame BERTINOTTI – à laquelle vous étiez présente, Madame ZARKA – lors de la précédente mandature à l'occasion d'une réunion sur les créneaux horaires liés aux associations. Dominique BERTINOTTI et moi-même étions alors totalement d'accord sur la logique d'installer des cages de foot sur le terrain Charlemagne et la Direction nous avait alors expliqué – pour des raisons que j'ignore – que cela était impossible. Or il se trouve, et je ne veux pas faire l'ancien combattant, qu'il y a trente-cinq ans, des cages de foot étaient bien installées sur le terrain Charlemagne. Je ne vois pas pourquoi cela serait impossible aujourd'hui. C'est un véritable manque et peut être que cet Euro 2016 saura donner un coup de fouet qui nous permettra d'espérer que les enfants de cet arrondissement puissent jouer au jeu le plus joué au monde.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

J'y suis d'autant plus sensible que mes deux ainés sont aussi footballeurs, comme vous le fûtes, et que mon plus jeune fils, lorsqu'il vient à Paris, se plaint de l'absence de terrain de foot dans l'arrondissement. Le père des deux enfants que vous êtes et le père d'un plus jeune que je suis aussi entendent ces mêmes remarques, et j'ai quelques petites idées dont je vous parlerai.

**Boniface N'CHO, Conseiller d'arrondissement**

Pour répondre dans un premier temps à monsieur ROGER sur l'absence de club, il n'y a effectivement pas d'association de football dans l'arrondissement pour la simple raison qu'aucun équipement sportif ne le permet. Toutefois nous avons voté au conseil d'arrondissement de septembre la mise en place d'un *playground* qui sera complètement intégré dans le processus d'attribution des créneaux horaires des associations. Nous devrions donc voir émerger de nouvelles associations en lien avec le football.

D'autre part, le groupe écologiste va s'abstenir sur cette délibération, malgré ma passion personnelle pour le sport.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Mais il faut écouter Madame FAUGERON.

**Boniface N'CHO, Conseiller d'arrondissement**

Non, c'est un cri que notre groupe pousse sur cette délibération. Il faut rappeler qu'elle a été négociée au niveau national en 2010 sous le gouvernement Fillon et que les 900 millions d'euros de recettes que l'UEFA va recevoir, dues au droits télévisuels ne seront pas soumis à l'impôt. Nous avons donc un bémol à exprimer sur ce point. Pour cette raison, les écologistes vont s'abstenir sur ce vote.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Le *playground* installé sur le quai des Célestins est une installation sympathique mais le football se joue, si possible, sur un terrain stabilisé, sur de la terre et de l'herbe. Le béton ne fournit pas la meilleure sécurité pour les genoux de nos chers bambins.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

C'était la contribution spontanée de mon élu délégué au Sport : cela fait partie de ses propositions, mais j'ai une autre idée en tête.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Je précise que le terrain Charlemagne était à l'époque un terrain de terre.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Nous voulons tous un terrain de foot et nous y reviendrons. Je vais clore ce débat pour aujourd'hui et passer au vote de la délibération. Qui est pour ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 10 voix pour et 2 absentions (Corine FAUGERON, Boniface N'CHO (EELV)).*

**2014DLH1120 (Direction du Logement et de l'Habitat).****Adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations.****Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement**

Merci, Monsieur le Maire. Je suis très fière de présenter ce soir cette délibération car elle fait partie des grandes décisions de cette mandature et elle est très importante pour le 4e arrondissement en particulier. Elle traite des changements d'usage des locaux d'habitation. Tous les logements vont pouvoir être transformés pour en faire des cabinets médicaux, des cabinets d'avocat, des galeries d'art ou des locaux tertiaires d'entreprise. Nous pouvons également en faire, et cela nous concerne particulièrement dans le 4e, des locaux de location meublée qui pourront être loués pour moins d'un an, ou encore à la journée, à la semaine ou au mois. Nous sommes effectivement particulièrement touchés dans l'arrondissement par le nombre d'appartements demandés en consommation de logements touristiques. De manière générale, jusqu'à présent, pour pouvoir transformer son logement, il fallait pour le propriétaire pouvoir compenser la disparition de ce logement en participant à la construction d'un nouveau logement sur Paris.

La Ville a déjà beaucoup travaillé durant les deux dernières mandatures afin de pouvoir limiter la transformation des logements en locaux d'activité en obligeant les propriétaires de ces logements à « acheter » plus de logements. Le système de compensation est un peu technique mais je vais quand m'arrêter un peu dessus. Lorsque vous avez aujourd'hui un logement de 100m<sup>2</sup> et que vous souhaitez le transformer en cabinet d'avocat, il faut que vous puissiez également le compenser. S'il s'agit d'un logement social, il faut que vous achetiez 100m<sup>2</sup> autre part et 200m<sup>2</sup> s'il s'agit d'un logement privé. La difficulté liée à cette compensation était qu'elle s'appliquait sur tout Paris et que les arrondissements plus « tendus » comme le nôtre perdaient des logements au profit des arrondissements périphériques.

Je suis aujourd'hui très fière de vous présenter cette délibération car elle précise que les logements devront désormais être transformés dans notre arrondissement. Aujourd'hui, si j'étais propriétaire – j'aimerais bien mais ce n'est pas le cas – d'un logement de 100m<sup>2</sup> dans le 4e arrondissement que je souhaitais transformer en location meublée touristique, je devrais donc soit financer à hauteur de 100m<sup>2</sup> un logement social dans l'arrondissement, soit à hauteur de 200m<sup>2</sup> un logement privé. Nous ne perdrons donc plus de logements dans le 4e.

Cette compensation dans les frontières de l'arrondissement ne s'applique que pour les transformations en logements à usage de location meublée. Une autre restriction, plus souple, existe pour les locaux d'activité. Beaucoup d'entreprises vont vouloir développer dans notre arrondissement, très central, des cabinets médicaux ou d'avocats et nous avons besoin de ces activités. La compensation pour ces transformations est donc moins importante. Si je suis un médecin et que je souhaite m'installer dans le 4e arrondissement, je n'ai pas à payer de compensation et je peux donc transformer mon logement en cabinet. Cela permet de maintenir l'activité de ces professions dans l'arrondissement en les protégeant. De plus, une protection se fait également dans l'arrondissement au niveau des rez-de-chaussée afin de pouvoir faciliter l'installation d'artisans.

La délibération au niveau parisien implique beaucoup de détails et de différenciation entre les différents arrondissements. Dans le 4<sup>e</sup>, nous bénéficions de la forme la plus stricte sur le système des compensations. Le choix de restreindre l'acquisition d'un nouveau logement

dans les limites de l'arrondissement témoigne d'une décision politique très forte portée par la majorité aujourd'hui. Nous protégeons et essayons de stopper la perte de logements que nous avons connue à cause de la location meublée.

La délibération va permettre de mettre en place une réglementation plus forte, bien que nous souffrions encore du phénomène de locations meublées qui ne sont pas déclarées. Sous notre mandature, les inspecteurs liés au contrôle des locations saisonnières ont été les seuls augmentés en nombre. Un vrai travail de la mairie de Paris est donc lancé pour s'assurer que les locations mises sur le marché ont bien été déclarées et que les mécanismes de compensation ont été mis en place. Cela reste des procédures longues car il faut pouvoir prouver que le logement a bien été mis en location saisonnière touristique. Jusqu'à présent tous les cas amenés à la mairie de Paris devant le tribunal ont amené à une censure financière du propriétaire.

Un dernier point avant de vous inviter à voter la délibération qui ne relève pas du cadre type d'une délibération de la mairie de Paris mais appartient à un travail que nous pouvons mener avec les citoyens : nous pouvons essayer, dans nos règlements de copropriété, de faire voter le fait que ne soit pas mises en place dans nos immeubles des locations saisonnières sauvages. Personnellement, je vous invite à en parler dans vos syndicats de copropriété.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Merci. Cette délibération me rappelle la précédente délibération sur la charte du budget participatif. Nous sommes dans une logique d'accompagner la majorité et certaines choses vont dans le bon sens. Je salue l'enthousiasme qui vient d'être exprimé sur cette délibération mais j'invite immédiatement à la modération. Vous aurez mon soutien sur tout ce qu'il sera fait pour limiter les locations meublées sauvages dans l'arrondissement. C'est un vrai sujet qui explique en partie le déclin démographique de l'arrondissement. Elles sont source de désordre public et de préoccupations pour les colataires et copropriétaires d'immeubles qui ne sont pas adaptés à cette formule. Elles sont en plus totalement inégalitaires pour les professionnels du tourisme, en particulier les hôteliers qui, eux, payent des taxes.

Nous sommes donc d'accord sur le principe mais j'attire simplement votre attention sur le fait que cela est très difficile à mettre en place. Je n'ai plus en tête le nombre d'inspecteurs mais il me semble qu'il est extrêmement limité. L'application très stricte que vous proposez est très coûteuse. Dans le marais, nous avons rarement affaire à des appartements de surface aussi importants que 100m<sup>2</sup> : cela tourne davantage autour de 50m<sup>2</sup>, voire moins. Vous imposez à quelqu'un de participer à un appartement de même surface ou du double dans le privé, ce qui revient quasiment à une interdiction de recourir à la seconde option. Je reste d'accord sur cela. Simplement, j'attends de voir comment vous allez concrètement mettre cela en place. Il va falloir multiplier le nombre d'inspecteurs et de moyens de la Ville pour mener les enquêtes. Le système repose pour l'instant essentiellement sur la délation et ce n'est donc pas simple à mettre en place dans la vie des immeubles.

Je suis également d'accord avec vous sur l'aide à l'installation des professions libérales. J'ai toutefois un problème sur un point en tant qu'élus du 4e et nous nous sommes d'ailleurs réunis entre élus ce matin pour essayer d'être cohérents sur tout Paris. Quand vous dites que la surface de compensation sur une surface de 100m<sup>2</sup> est de 50m<sup>2</sup>, nous nous demandons pourquoi cette dernière n'est-elle pas aussi de 100m<sup>2</sup>. Cela a été la politique menée depuis très longtemps dans le 1er arrondissement par Michel CALDAGUES puis par Jean-François LEGARET. La surface transformée en bureaux doit être compensée par une surface équivalente en logement.

Un vœu du groupe pour aller dans ce sens sera présenté au Conseil de Paris et, à ces conditions, nous voterons l'ensemble de la délibération. Pour l'instant, nous nous

abstiendrons sur ce vote mais vous aurez compris que nous sommes d'accord avec les directions générales de la délibération.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Je trouve qu'il s'agit d'un sujet extrêmement compliqué. Il y avait deux attitudes : ne rien faire et voir cette machine infernale se mettre en place. Des copropriétaires et colocataires voient chaque week-end débouler des gens qui n'ont absolument rien à faire des parties communes de l'immeuble et de l'état de l'ascenseur et rien à faire des nuisances à partir de 22 heures. Nous sommes dans une logique inquiétante car le centre de Paris est le plus concerné par la location meublée non déclarée. Il faut combattre ce fléau. Evidemment, cela est difficile à mettre en place. Il faut faire preuve de volontarisme, comme me le soufflait madame ZARKA, et il y en a. Il y aura des déceptions et aussi, je pense, des bonnes surprises. Il est vrai que cela passera par la délation. C'est par des dénonciations auprès du syndic que les copropriétaires et colocataires peuvent agir. Je pense que cela va dans le bon sens et j'entends très bien les remarques constructives de Monsieur ROGER. La garantie de résultat ne peut pas encore être assurée mais cette délibération ne peut aller que vers une amélioration.

**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

Il n'y a pas que la délation mais aussi l'examen des sites Internet, qui constituent la principale manière de retrouver les gens qui font de la location meublée. C'est un problème qui touche toutes les grandes capitales touristiques et contre lequel elles luttent de manière très organisée. Nous pouvons peut être nous inspirer de ce qui est fait à San Francisco et à Los Angeles. Il faut compter sur le fait que les propriétaires auront toujours le droit de louer leur propre logement et nous n'empêcherons pas toutes les locations saisonnières par ce biais-là. Nous trouverons par contre les 30 ou 40% de gens qui font commerce sur des sites comme Airbnb qui s'adressent directement aux particuliers. Un très gros travail est maintenant fait par ces sociétés elles-mêmes pour essayer de nettoyer leurs sites qui n'étaient, à l'origine pas pensés, pour ces opérations purement commerciales mais pour des échanges et des économies de partage.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Nous savons que, dans les pratiques, certaines personnes vivant dans un grand appartement passaient par ce biais pour trouver de la compagnie et un revenu complémentaire. Cela concernait le plus souvent les gens les plus fragiles. Mais il faut reconnaître qu'aujourd'hui, cette pratique est devenue un business face auquel nous devons réagir.

**Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement**

Je souhaiterais compléter par une dernière précision. Vous disiez, Monsieur ROGER, que les acquisitions immobilières étaient très chères. Je ne vais pas entrer dans le détail mais aujourd'hui, pour la transformation d'un logement dans le 4e arrondissement, le coût de la transaction est en moyenne de l'ordre de 1.500 euros du mètre. Sur un appartement de 100m<sup>2</sup>, cela vous coûte donc 150.000 euros. Cela reste un coût non négligeable mais qui sera facilement rentabilisé sur le long terme, étant donné les prix pratiqués de la location à la nuitée.

Je partage votre remarque sur le fait que les contrôles seront compliqués à mettre en place mais j'ai envie d'être idéaliste et pense qu'il faut essayer de lancer ces mesures. Je reçois tous les samedis les demandeurs de logement du 4e arrondissement et je peux vous assurer, au vu de la forte demande de logement, en urgence et très souvent extrêmement justifiée, que toutes les mesures qui sont aujourd'hui mises en places dans l'arrondissement pour proposer davantage de logements sont bonnes à prendre. Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'un programme spécifique aurait pu être mené sur les autres typologies de logement, mais c'est là mon point de vue personnel.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Nous allons passer au vote de cette délibération. Les éclairages différents étaient intéressants et très responsables. Qui est pour ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 9 voix pour et 3 absentions (UMP) (Corine FAUGERON (EELV)).*

**2014DPE1051 (Direction de la Propreté et de l'Eau).****Subvention (20.000 euros) et convention avec la recyclerie l'Interloque « Paris Centre » (2e)****Boniface N'CHO, Conseiller d'arrondissement**

Bonsoir à tous. C'est dans le cadre de la politique de la Ville de Paris appelée « politique 3R » pour Réduction, Réemploi et Recyclage que je vous présente ce soir une subvention de 20.000 euros à l'association l'Interloque qui gère la ressourcerie de Paris centre. Pour ceux qui ne connaissent pas, le principe d'une ressourcerie est d'y ramener des objets dont vous ne voyez plus l'utilité afin qu'ils y soient réutilisés ou recyclés. L'Interloque a déjà collecté 33.000 tonnes d'objets de mai à août 2014. Son objectif est de 67.000 tonnes. Je vous invite fortement à la visiter. Il s'agit de la ressourcerie de Paris centre et elle n'est pas située dans l'arrondissement. Nous travaillons à la création d'un point relais dans le 4e pour que cela soit plus pratique pour les habitants. Je vous invite à voter cette subvention.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Merci beaucoup. S'il n'y a pas de remarque particulière, je suggère qu'après cette excellente présentation, nous passions au vote. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie et remercie Boniface N'CHO.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2014DVD1026 (Direction de la Voirie et des Déplacements).****Travaux de retrait des matériaux amiantés sur les voies et sols extérieurs parisiens, Marché.****Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement**

Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Il s'agit d'une délibération portant sur le principe et les modalités de passation de marché qui permettront à la Ville de Paris d'effectuer des travaux de retrait des matériaux amiantés sur les voies et les sols extérieurs. Ce n'est, hélas, que depuis 1996 qu'un décret interdit l'utilisation de l'amiante en France et depuis 1997 que plus aucun des composants utilisés pour les sols et chaussées n'en contient. Aujourd'hui c'est près de 40% de la surface totale de la chaussée qui est susceptible d'en contenir et il était donc important de se pencher sur ce dossier.

Conformément à ma tradition, je mentionne les termes les plus importants. Il existe deux types d'amiante dans les chaussées parisiennes : la chrysolite et l'actinolite. Si la première résulte d'une utilisation intensive durant deux décennies d'utilisation de ce matériau, l'autre est en revanche plus difficile à déceler. On ne la retrouve que depuis peu d'années grâce à des dispositifs performants et elle se trouve dans les sols à l'état naturel.

Heureusement, en l'absence de travaux, l'amiante contenue dans les chaussées ne présente pas de risque sanitaire. Le risque se présente lorsque les fibres amiantées sont libérées dans l'air au moment de travaux. Nous devons alors lancer un protocole très strict de désamiantage encadré par la loi et tout un arsenal de décrets coûteux. L'objectif de cette délibération est de réduire le temps de ces interventions et de faire en sorte qu'elles ne

soient plus faites au cas par cas, de maîtriser les coûts par des systèmes d'économie d'échelle et, enfin, de susciter l'investissement dans le nouveau procédé de désamiantage.

Je vous propose de voter sans hésitation ce sujet sérieux et important. La présente délibération autorise un montant maximal de 24 millions euros dans l'ensemble des territoires parisiens sur une période de dix-huit mois.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Je vous remercie. S'il n'y a pas de remarques particulières je propose de mettre au vote cette délibération. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie et remercie Ariel WEIL.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2014DVD1131 (Direction de la Voirie et des Déplacements).**

**Aménagement des places de la Bastille et de la Nation et des espaces publics à Paris. Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la concertation et la programmation.**

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Je me dois de vous dire qu'une réunion publique se tiendra sur le sujet qui va être abordé, le 18 novembre à 19h00 dans cette salle. Je vous le rappellerai en fin de séance.

**Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement**

Merci de préciser que les gens participent. C'est précisément l'esprit de cette délibération que je vais essayer de distiller en très peu de temps.

Nous allons effectivement modifier la méthode et l'approche de l'aménagement urbain. La DVD1131 concerne l'aménagement des places de la Bastille et de la Nation et des espaces publics à Paris. Le 4e arrondissement est concerné par la première place. Si vous regardez l'intitulé de cette délibération, il s'agit d'une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la concertation et la programmation. A ce stade il s'agit donc de s'intéresser à la façon dont va être étudié ce projet de réaménagement de la place de la Bastille. Le cadre est clair et les objectifs le sont aussi. Il s'agissait d'une part d'un engagement de campagne de la Maire de Paris que de revisiter l'installation de certaines places et il s'agira de le faire dans le sens d'un rééquilibrage de l'espace public au profit des piétons et des circulations douces. Il s'agit également d'articuler ce réaménagement des places avec une offre supplémentaire de transport en commun. Il s'agit aussi de donner plus de place à la nature, notamment sous forme d'innovations et enfin de promouvoir la ville intelligente. Ce sont là tous les objectifs de cette concertation.

Elle a également pour but de déployer une méthodologie exemplaire sur ces projets. Elle commencera symboliquement par un débat public qui engagera une phase de participation citoyenne. L'esprit est de faire entrer les idées novatrices des Parisiens. Certains projets feront l'objet d'une concertation et d'une étude d'impact le cas échéant. Il s'agit donc de mettre en place par cette délibération les moyens d'étude et de participation. Ce sont là son cadre et sa philosophie. Je laisse maintenant Julien LANDEL entrer dans la détail des différentes phases.

**Julien LANDEL, Premier Adjoint au Maire.**

Vous l'aurez compris, nous nous prononçons ce soir sur des délibérations qui sont des engagements de campagne très forts, que ce soit le budget participatif, la délibération présentée par madame de CHAUMBRUN ou encore la présente qui ne concerne pas que la Bastille et nous engage pour les années à venir sur la requalification d'une place qui mérite mieux que ce qu'elle connaît aujourd'hui, d'après le diagnostic partagé de nombreux Parisiens. Cette place est un symbole historique pour Paris et un symbole citoyen. Nous proposons donc dans cette délibération d'associer dès le début les Parisiens dans la phase

liminaire de ce projet. La première étape qui va nous occuper jusqu'à la fin du mois de décembre est un partage de diagnostic. Les conseils de quartier et en particulier celui de l'Arsenal qui va organiser la réunion publique du 18 novembre vont travailler ensemble et également avec leurs confrères du 11<sup>e</sup> et du 12<sup>e</sup>, sur un partage de diagnostic sur les points autour de la Bastille qui fonctionnent mal. Je pense par exemple à la circulation piétonne et des transports en commune autour de la place du bassin de l'Arsenal.

Ce sont donc des sujets qui nous concernent toutes et tous. Je sais que Karen TAIEB est très vigilante à l'accessibilité des personnes porteuses de handicap en général, et particulièrement sur ce projet à Bastille. Cela fait parti des sujets importants à mettre sur la table.

Cette première phase de diagnostic sera suivie par une phase de construction des propositions. C'est à ce moment là que cette délibération entrera véritablement en jeu, si elle est adoptée, avec une phase de concertation et de programmation qui sera encadrée par des partenaires et une maîtrise d'ouvrage dont le cahier des charges vous est aujourd'hui proposé. Cette deuxième phase commencerait en janvier 2015 pour plusieurs mois et comprendrait des études techniques et des démarches exploratoires. Nous entrerons là dans la phase de construction du projet.

Nous ne sommes pour l'instant pas encore dans le projet mais dans la phase de partage du diagnostic et cette délibération vous invite à entrer dans la deuxième phase. C'est une délibération méthodologique qui va permettre d'associer dès le début un maximum de Parisiennes et Parisiens. Je vous invite évidemment à venir nombreux à la réunion du 18 novembre qui s'accompagnera d'une réunion avec les deux autres arrondissements concernés, le 11<sup>e</sup> et le 12<sup>e</sup>, vraisemblablement mi-décembre.

Voilà pour cette délibération qui est un temps fort de ce début de mandature.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Nous nous abstenons sur cette délibération pour plusieurs raisons. Je reconnais volontiers qu'il s'agit là d'un de vos engagements de campagne. Quand j'entends la majorité s'enthousiasmer sur des projets de participation et de concertation, il me revient toujours en mémoire ce qu'il s'est passé autour des Halles ou pour l'aménagement des voies sur berges. Je rappelle que la concertation avait commencé alors que le projet avait déjà été voté au Conseil de Paris. L'enquête publique avait alors exprimé 90% d'hostilité des Parisiens et concluait toutefois que le projet devait quand même être mené. Nous jugerons donc sur pièce. Peut-être que ces erreurs de parcours en termes de concertation vous permettront d'améliorer de dispositif pour l'aménagement des places de la Bastille et de la Nation. Nous jugerons enfin avec vigilance comment sera mise en place cette procédure d'appel d'offre.

Quels sont les grands enjeux autour de la place de la Bastille ? Sauf erreur de ma part, c'est un lieu où se déroulent beaucoup de manifestations. Je suppose que vous n'allez pas vouloir interdire les manifestations sur cette place, ni sur le trajet traditionnel Bastille – République. Il faudra donc voir comment tout cela pourra se mettre en place. Monsieur Ariel WEIL, avec le talent que nous lui reconnaissons, a parlé « d'études d'impact, le cas échéant ». J'ose espérer que celles-ci seront effectivement menées. En l'absence, et notamment sur des questions de circulation, cela serait très préoccupant.

Nous sommes donc dans l'attente. Le plaisir est dans l'attente et nous verrons comment se passent les choses : si cet aménagement va dans le bon sens, nous vous accompagnerons.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Merci beaucoup. Les rendez-vous sont pris et la réunion publique est très importante. J'ai en mémoire la dernière que j'ai organisée dans cette salle : elle concernait le Village Saint-Paul et avait réuni une salle pleine. Croyez-moi qu'elle avait été extrêmement utile. Tous les rendez-vous que j'ai depuis sur ce sujet sont motivés et modifiés en fonction de ce qui a pu être dit au cours de cette réunion publique. Il faut des participations importantes. Une réunion de dix ou vingt personnes n'est pas représentative. Soyez nombreux. Plus vous êtes nombreux, plus les voix sont portées et plus cela fait sens. Je pense qu'il vaut mieux modifier en ayant écouté suffisamment que de faire des regrettables erreurs ensuite qui nous coûtent beaucoup plus cher.

Nous allons donc passer au vote de cette délibération. Qui est pour ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions (UMP).*

**VOEUX 0420140022**

**Voeu présenté par Corine FAUGERON (EELV). Pour un plan de lutte contre le stationnement des motos.**

**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

Il ne s'agit pas d'aménagement particulier mais je pense que nous essayons de construire ensemble un partage de l'espace public. Ce vœu est un plan de lutte contre le stationnement sauvage des motos.

*Considérant que le nombre de deux-roues motorisés est en forte augmentation,*

*Considérant que, bien que polluant, ces deux-roues motorisés bénéficient d'espaces de stationnement gratuits,*

*Considérant que dans les parkings des espaces leur sont réservés à prix modiques et ne sont pas utilisés,*

*Considérant que ces véhicules pratiquent le stationnement sauvage sur le trottoir,*

*Le Conseil du 4e arrondissement émet le vœu qu'à l'instar du plan de lutte contre les incivilités des cyclistes soit mis en place un plan de lutte contre les incivilités des motards en généralisant la verbalisation du stationnement sauvage des motostout en poursuivant la création d'espaces dédiés, y compris des espaces payants.*

Je pense qu'il faut absolument mettre en place des règles car sinon, nous allons vivre sous les roues des motos. Je vous remercie de voter ce vœu.

**Martine WEILL-RAYNAL, conseillère d'arrondissement**

Je partage ces préoccupations et il est vrai que je constate une invasion sur les trottoirs du 4e par ces motos depuis à peu près 2001. Aux voitures se sont substituées les motos, en particulier dans le centre de Paris. Cela pose des vrais problèmes de santé publique car ces véhicules sont dix fois polluants que la voiture et aussi plus accidentogènes. Je confirme donc ce que dit madame FAUGERON sur le 4e arrondissement. Nous sommes envahis par ces deux-roues motorisées.

Je mettrais toutefois un bémol à ce vœu. Je pense qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. Ces deux-roues motorisées se sont substituées aux voitures à Paris mais ne disposent pas vraiment d'espaces dédiés, payant ou gratuits, pour se garer. Il en existe quelques uns en sous-sol mais les parkings souterrains ne sont pas du tout adaptés aux

motos. Il y a donc un vrai problème de désignation de ces espaces dédiés. Je propose donc que l'on détermine dans l'arrondissement un certain nombre d'espaces, y compris payant, destinés au stationnement des motos. Nous adopterons votre vœu une fois qu'existeront ces lieux.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

J'émet un avis favorable au vœu. Qui est pour ? Il est adopté et je vous en remercie. Je partage en partie ce qui a été dit mais je suis content que ce vœu soit voté. Il nous obligera à aller plus loin et plus vite devant ces nuisances, même s'il est souhaitable que les gens aient recours aux deux-roues, même motorisés, plutôt qu'aux quatre-roues motorisés.

*Le vœu est adopté à la majorité. Deux élus s'abstiennent (UMP).*

## **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Avant de passer aux questions du public, je dois d'abord répondre à une question que m'avait posée Monsieur COLBOC de l'association Marais-Quatre. L'association est très active et je reconnais un de ses membres dans le public. Nous lui transmettrons également cette réponse par écrit. En réponse à une question posée par cette association, je souhaiterais donc vous part des évolutions récentes de l'Hôtel-Dieu.

Martin HIRSCH, directeur général de l'AP-HP a présenté les orientations du nouveau projet pour l'Hôtel-Dieu en juin dernier, projet adopté par le directeur de l'Assistance Publique de Paris. Plus qu'une question d'évolution de service, c'est un changement de philosophie que le nouveau projet propose. Le document adopté prévoit que lorsque le projet global de l'Assistance Publique- Hôpitaux de Paris de régulation des appels d'urgence via le 15 sera effectif, les pompiers mais surtout le SAMU pourront de nouveau orienter vers l'Hôtel-Dieu des malades ne nécessitant pas de soins lourds. L'Hôtel-Dieu proposera un accès régulé aux patients adressés par les ambulances, leur garantissant ainsi une prise en charge plus rapide avec des médecins urgentistes, généralistes et spécialistes.

A titre personnel, je me suis engagé – et je ne suis pas le seul ici - aux côtés d'Anne Hidalgo pour que les pompiers et SAMU puissent de nouveau transporter des patients dans cet établissement pour des soins d'urgence et cela sera très prochainement le cas. Je sais que j'ai pu peser et que j'ai été entendu par Anne HIDALGO durant sa campagne sur ce point. Par ailleurs un plateau technique en imagerie IRM, scanner et radiologie proposera des tarifs de secteur 1 sans dépassement, ce qui est un atout important pour les habitants du 4e.

Le projet se montre également disposé à la modernisation par son ouverture à des projets conformes à l'essence de cet établissement. J'ai d'ailleurs eu un échange très puissant sur l'aide aux plus démunis avec Monseigneur XXIII et Monseigneur JACQUIN pour l'installation de la statue du saint Jean-Paul II. Ils sont très attentifs à ce que l'Hôtel-Dieu reste attentif à cette dimension qu'ils portent eux-mêmes, recevant beaucoup de personnes en difficulté.

Ce projet montre donc la volonté de modernisation par son ouverture. Je remercie à ce titre Martin HIRSCH, Anne HIDALGO, Bernard JOMIER et Dominique VERSINI très particulièrement de s'être montrés favorables à ma proposition d'installer à l'Hôtel-Dieu – et Karen TAIEB et Evelyne ZARKA m'ont aidé - un plan « hiver » d'une capacité de cinquante places. Vous savez que nous menons déjà un plan « grand froid » dans la mairie du 4eme qui est forcément insuffisant vu le nombre de personnes qui sont candidates. Ainsi, à l'image de ce qui est fait en mairie depuis douze ans, et je salue là l'initiative de madame BERTINOTTI, ce dispositif hivernal permettra de venir en aide aux personnes à la rue et qui

cherchent où se loger et se nourrir pendant l'hiver. Je tenais particulièrement à cette disposition et à cette destination médico-sociale de l'établissement, puisque l'Hôtel-Dieu fut fait pour cela.

La première partie de ce projet est actée.

La création de logements sociaux, pour le personnel hospitalier, et étudiants, en cohérence avec la vocation d'un hôpital qui se veut ouvert à la solidarité, est quant à lui également à l'étude. Le projet présenté aujourd'hui a le grand mérite de préserver la vocation hospitalière et médicale de l'Hôtel-Dieu qui est et demeure un hôpital qui prodigue des soins et de l'attention aux personnes les plus fragiles. A la lecture des évolutions attendues, je me réjouis que le nouveau directeur général Martin HIRSCH ait tenu compte des souhaits formulés par les patients, les personnels et les élus locaux. J'associe d'ailleurs volontiers les élus d'opposition qui ont défendu eux-mêmes la destination médicale du lieu, localement en tout cas.

Le projet de retour du SAMU, d'abandon du déménagement du siège de l'AP-HP dans les locaux de l'Hôtel-Dieu, de définition d'un nouveau projet en étroite concertation avec les partenaires sociaux et de modernisation de l'établissement avait été bien accueilli lors de sa présentation en juin par les opposants au projet initial, dont la CGT, et par la Mairie de Paris. Je rappelle en effet que de nombreux élus de la Ville de Paris se sont battus ces dernières années afin de défendre la vocation hospitalière de cet établissement cher au cœur des habitants, quitte à engager un bras de fer aux côtés des personnels et de la communauté des patients. Compte-tenu de la réorientation du projet la Ville de Paris s'est montrée favorable aux modifications du PLU afin de rendre possible un projet d'ensemble qui comprendra plusieurs volets au-delà du projet médical stricto-sensu.

Je suis désolé d'être long mais il s'agit d'un sujet important et la question posée par monsieur COLBOC de l'association Marais-Quatre était très précise. A cet égard je considère que nous pouvons tous et toutes ici réunis nous montrer résolument confiant quant à la volonté de Martin HIRSCH qu'Anne HIDALGO et moi-même soutenons vivement, de bâtir un Hôtel-Dieu fidèle à ce que doit être un hôpital de cet envergure, à savoir un établissement où l'on soignera et qui se montrera à la hauteur des nouveaux enjeux de santé publique. Il s'intégrera à son environnement urbain et disposera je l'espère d'un rayonnement universitaire et culturel. Je laisse bien évidemment cette réponse écrite à la disposition de la représentante de l'association Marais-Quatre.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Oui, Monsieur le Maire je ne veux engager un débat sur l'Hôtel-Dieu qui est un sujet crucial sur l'arrondissement mais, puisque vous avez voulu associer les élus de l'opposition, je me permets d'attirer votre attention sur trois choses, sans rentrer dans une polémique excessive. Premièrement il est vrai que monsieur HIRSCH a annoncé un plan en juin dernier mais celui-ci n'a pas été validé par la CME. Il est donc caduc car, au moment du vote au conseil d'administration de l'AP-HP, les paragraphes concernant le projet de l'Hôtel-Dieu ont été retirés. Je vous laisserai vérifier.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Je ne ferai pas de débat avec vous là-dessus puisque c'est une réponse que j'apporte.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Il n'y a pas de débat mais vous m'associez à une chose avec laquelle je ne suis absolument pas d'accord.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Je retire alors votre association.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Je ne peux pas vous laisser dire qu'un plan existe aujourd'hui pour l'Hôtel-Dieu, puisqu'il a été décidé que la CME allait se réunir avec monsieur HIRSCH pour présenter un nouveau plan en avril ou mai prochain. Il est donc faux de dire qu'il existe aujourd'hui un plan pour l'Hôtel-Dieu. Je vous le dis sereinement et de manière très détendue mais c'est faux.

Le deuxième point concerne les projets de logement dont j'ai effectivement entendu parler. Je ne suis, dans l'absolu, pas contre la création de logements étudiants bien que je pense qu'il y ait d'autres endroits dans l'arrondissement pour cela. Il faut avoir en tête que leur coût sera ici de 20.000 euros le mètre carré. Je penserais plutôt à des logements pour les infirmières qui en manquent cruellement dans Paris. Pardon de vous dire qu'au regard du discours qu'a tenu votre majorité pendant dix ans, ce que j'entends aujourd'hui est une révolution totale. Nous pourrions en discuter dans le cadre d'un nouveau PLU mais pendant dix ans, vous nous avez expliqué que ce lieu devait rester un lieu hospitalier. Si vous y installez du logement, cela deviendra autre chose. Vous allez avoir un service à destination des habitants 24h sur 24 et je peux vous accompagner sur cette bonne idée.

Enfin, ces dernières années nous ne pouvions plus faire les plans qu'avait rejetés votre majorité et, après les urgences debout de Monsieur LE GUEN, nous arrivons aujourd'hui aux urgences sans risque de Monsieur HIRSCH. Les pompiers vont effectivement devoir désormais décider s'ils emmènent ou non aux urgences des patients qui sont des cas lourds. Pardon de vous dire que cela est structurellement impossible. Les pompiers ne sont pas équipés pour cela. Soit l'Hôtel-Dieu est équipé pour recevoir des urgences lourdes et il demeure un service d'urgence, sinon, il devient un dispensaire amélioré, ce qui est un projet complètement différent.

Sur ces trois points, pardonnez-moi de vous dire, Monsieur le Maire, que ce que vous avez annoncé est totalement faux.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Très bien. Merci beaucoup. Je maintiens ce que je dis.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Moi aussi.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Cela vous regarde. Je sais ce que je dis et je sais ce que Bernard JOMIER, Anne HIDALGO et Martin HIRSCH m'ont encore dit tout à l'heure avant le conseil d'arrondissement. Ils sont actuellement en discussion avec la CME et le projet...

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Voilà : ils sont en discussion car le projet de juin n'existe plus.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Monsieur ROGER, je vous ai laissé parler et je ne vous ai pas redonné la parole. Vous dites ce que vous voulez et je dis ce que je veux.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Vous pouvez mentir avec aplomb mais cela ne changera rien.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Calmez-vous. Mentir est un mot qui n'est pas dans mon langage, mais dans le vôtre. Retenez-vous. Je redis ce que j'ai dit : nous avons choisi de ne pas avoir de bureaux dans

l'Hôtel-Dieu et ce ne sera pas non plus un hôtel comme d'autres majorités à une autre époque l'avaient...

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Quelle majorité ? Mais il est scandaleux de dire cela ! Comment osez-vous dire des choses pareilles ?

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Calmez-vous. Il y avait le projet d'un hôtel...

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Jamais de la vie ! C'est votre majorité qui avait écrit sur le site de la mairie qu'il y avait un projet d'hôtel. Ce projet n'a jamais existé. C'est un mensonge éhonté ! Comment pouvez-vous mentir de la sorte ? Il est scandaleux de dire des choses pareilles, scandaleux !

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Il y a eu, de fait, un projet d'hôtel qui...

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

C'est complètement faux ! C'était une agence de communication proche du Parti Socialiste qui avait décidé qu'il y avait un projet d'hôtel et vous l'aviez inscrit sur le site de la mairie à l'époque. Comment pouvez-vous dire des choses pareilles ?

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Ne vous énervez pas.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Je m'énerve parce que mentir avec tant d'aplomb m'écoeure, Monsieur le Maire.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Alors soyez écoeuré, mais calmez-vous. Je vous redis qu'il n'y aura pas de projet d'hôtel et qu'il n'y aura pas non plus de bureaux...

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Mais il n'a jamais été question de projets de bureaux ! Votre majorité a, pendant des années, refusé tous les plans d'aménagement de l'Hôtel-Dieu et maintenant vous nous sortez des sornettes. C'est scandaleux !

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Calmez-vous.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Non, je ne me calme pas. Vous lancez un débat qui est crucial pour notre arrondissement. Depuis dix ans, nous sommes dans la mascarade la plus absolue et vous continuez ce soir.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Je sais qu'Anne Hidalgo, quand elle était candidate, et que les élus présents ici, dont Karen TAIEB, qui a présidé la commission concernée, et Evelyne ZARKA, se sont battues au Conseil de Paris. La plupart des élus présents ce soir se sont battus pour ce projet. Que l'adjoint que vous avez cité ne partage pas mon point de vue, cela est très clair. Il n'y a pas d'ambiguïté là dessus. Ma position reste, quant à elle, très claire et n'a jamais changé.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Mais vous n'avez pas de position ce soir.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Ma position est très claire. Je vous ai écouté, vous avez dit, à votre manière, ce que vous aviez envie de dire et cela vous regarde. Chacun son style. J'aimerais maintenant que l'on passe aux questions du public. Je ne faisais que répondre à la question qui m'avait été posée par monsieur COLBOC. Il l'appréciera et la commentera comme il le souhaite, et Marais-Quatre également. Je sais bien qu'il s'agit d'un sujet crucial.

**Martine WEILL-RAYNAL, conseillère d'arrondissement**

J'aimerais quand même...

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Non, le débat est clos Madame WEILL-RAYNAL

**Martine WEILL-RAYNAL, conseillère d'arrondissement**

Au prochain conseil d'arrondissement, j'amènerai des personnes du CME comme cela, vous verrez bien...

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Vous n'amènerez personne, Madame. Tout va bien, je suis confiant vis à vis de la CME.

**Martine WEILL-RAYNAL, conseillère d'arrondissement**

Ne soyez pas méprisant.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Je ne suis pas méprisant, je vous demande simplement de respecter l'organisation du débat.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Non, il n'y a pas de débat. Vous parlez du sujet le plus crucial de l'arrondissement, vous racontez n'importe quoi et en plus vous m'y associez.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Excusez-moi, je vous ai associé positivement sur...

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Ne m'associez pas sur des mensonges.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Faut-il en faire des mensonges pour vous associer ? Je vous laisse vos propres mensonges, Monsieur Vincent ROGER.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Lesquels, Monsieur le Maire ? Mentir avec aplomb comme la dernière fois sur Serge MERCIER...

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Ecoutez, ça va. Je voudrais maintenant passer aux questions du public.

**QUESTIONS DU PUBLIC**

**Premier Intervenant**

Francis MARCHAND, habitant du quartier Saint-Gervais, rue Saint Antoine. Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers, monsieur LANDEL, je souhaite malheureusement renouveler une question sur les règles de circulation et de sécurité des usagers sur le terre-plein Saint-Paul. Est-ce, oui ou non, une voie piétonne à accès

réglementé pour les bus RATP, les taxis et les riverains ? Si oui, pourquoi n'y a-t-il plus depuis un an, le panneau qui indiquait clairement l'entrée et la vitesse limitée à 15 km/h ? Si ce n'est plus une voie piétonne, pourquoi y a-t-il alors un panneau à la sortie du terre-plein, devant l'église Saint Paul ?

Je rappelle qu'actuellement, la vitesse autorisée est de 50 km/h selon la police nationale qui nous a répondu, puisqu'il n'y a aucune autre indication, ni au sol, ni en panneau à l'entrée du terre-plein. Avec une sortie de métro proche souvent encombrée, une sortie d'enfants scolarisés par la rue du Prévôt, une sortie de parking masquée par les pots végétalisés, nous ne trouvons pourtant au sol aucune différenciation de chaussée entre la voie roulante et la partie strictement piétonne. La visibilité des enfants et des personnes en fauteuil roulant en est fortement diminuée.

Je termine en évoquant malheureusement un accident mortel d'un piéton renversé par un bus de tourisme la semaine dernière sur ce secteur, en face du 115 rue Saint-Antoine. Il me semble que cet accident dramatique rend urgente une réflexion sur les règles de circulation sur ce terre-plein, afin de faciliter et d'harmoniser la cohabitation de ses usagers dont nous faisons partie.

Merci de votre attention.

#### **Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

La question que vous posez est très importante et l'une des premières mesures que j'ai prise lorsque je suis devenu maire en juillet 2012 fut de faire le constat régulièrement que les deux panneaux – j'avais effectivement fait installer un deuxième panneau « sens interdit » – étaient parfois retirés par les riverains, quelle que soit leur activité, parce que cela gênait les livraisons. Nous n'avons malheureusement pas le droit d'installer de caméra sur cet axe. C'était la demande que j'avais faite. Nous avons toutefois connu une amélioration de la verbalisation, ce qui n'est pourtant jamais un progrès. La police passe plus souvent et le nouveau commissaire est beaucoup plus présent, à ma demande. Le panneau de « sens interdit » a été replacé et est régulièrement réorienté, puisqu'il est régulièrement tourné par des personnes.

Vous vous retrouvez avec des voitures de bonne foi qui sont perdues et empruntent cet espace alors qu'il est réservé aux bus et aux taxis. Il s'agit donc là d'incivilité manifeste. J'ai demandé un renforcement des contrôles de police qui est effectué, à en juger par l'augmentation des verbalisations.

Je vous suggère maintenant que l'on organise une réunion spécifique sur ce lieu, qui a connu des améliorations. Vous citez ce soir un cas dramatique mais je ne suis pas sûr que cela soit lié au panneau modifié ou aux incivilités commises. Je pense que cela est malheureusement dû à la circulation de bus de tourisme de taille trop importante dans la capitale. Si la verbalisation est faite normalement aujourd'hui, nous observerons progressivement une amélioration de l'usage, à la fois pour les livraisons et pour les circulations douces sans aucune nuisance. Voilà pour le monde idéal. Comme le monde idéal serait que tout le monde respecte le code de la route et les indications sans enlever, modifier ou détruire le mobilier urbain de circulation, je propose que nous tenions une réunion avec le nouveau commissaire de police, qui est très attentif à ce problème. Un certain nombre de réponses vous y sera donné. Vous avez également pu constater que j'ai fait installer sur la rue du Prévôt, qui était une rue particulièrement sale, une jardinière à l'un des angles pour éviter qu'une saleté permanente depuis presque dix ans n'y revienne. Nous allons poursuivre les améliorations et je demanderai plus de sévérité au commissaire dans la limite de la disponibilité de ses effectifs. Ce soir, je vous propose de participer à cette réunion car votre apport sera crucial.

**Deuxième Intervenant**

Bonjour, Monsieur le Maire, bonjour tout le monde. J'ai ici une pétition élaborée par les riverains et commerçants pour les nuisances des SDF que l'on subit sur la place Saint-Paul. Nous avons beaucoup de problèmes et je tenais à vous la donner pour que vous puissiez prendre connaissance des faits et faire, si possible, le nécessaire. Merci, Monsieur le Maire.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Je vous remercie d'en prendre l'initiative. Je vais demander à Madame LEBRETON si elle souhaite rajouter un mot. J'espère que le document comprend également des photos des jours où, heureusement, on retrouve une certaine sérénité puisque des progrès ont été effectués. Je donne la parole à Madame LEBRETON qui mène un travail conséquent sur ce sujet.

**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

Je vous remercie de cette pétition dont j'étais au courant avant ce conseil. Nous sommes bien conscients du problème qui se pose sur le terre-plein Saint-Paul.

Je rappelle qu'Anne HIDALGO a décidé de faire de la lutte contre l'exclusion, et en particulier du sans-abrisme, sa grande cause. Beaucoup de moyens vont donc être consacrés à ce sujet. Cette cause est pilotée par Dominique VERSINI, ancienne ministre et ancienne directrice du Samu Social, et qui a donc une longue expérience sur le sujet des sans-abris. Le problème ne se pose pas qu'à Paris mais également dans toutes les grandes capitales du monde des pays développés et est très complexes. Il ne peut pas se résoudre du jour au lendemain. Sortir quelqu'un de la rue nécessite parfois des années de travail de fourmi avec les associations. Il est coutume de dire que pour chaque jour passé dans la rue, il faut deux jours pour pouvoir en ressortir. Je ne vous promets pas de miracle mais nous avons déjà mis en place ces derniers mois une coordination des maraudes que l'on réunit avec le commissaire du 4e tous les mois et demi. Nous identifions tous les gens vivant dans la rue et c'est un travail long et patient. Je peux vous assurer que nous y travaillons d'arrache-pied, aussi bien au niveau de la mairie du 4e qu'à celui de la mairie de Paris.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

La pétition est importante et je suggérerai que l'on vous donne un certain nombre d'éléments, aussi bien ceux qui seraient négatifs comme les détériorations, que les éléments d'améliorations avérées.

Pour y passer tous les jours, il y a des moments où le terre-plein Saint-Paul est effectivement parfois difficile et d'autres où la situation est parfois meilleure. Henry CHAPIER et Jean-Luc MONTEROSSO, directeurs de la Maison Européenne de la Photographie et qui nous alertent parfois le soir très tard, aux alentours de 23 heures, de façon à ce que nous puissions envoyer des maraudes, peuvent témoigner de l'amélioration partielle de la situation.

J'ai également écrit une lettre aux supermarchés qui vendaient parfois volontiers de l'alcool aux SDF et je pense que cela n'est pas acceptable.

Bien qu'il relève plus précisément de la santé publique je ne me défausserai pas sur ce sujet. Nous devons tout faire pour améliorer la situation, à la fois du lieu et de notre vie quotidienne mais également de la vie de ces personnes qui sont dans un état de détresse.

**Troisième Intervenante**

Bonsoir, Monsieur le Maire. Je voulais vous demander quel était le projet des plate-bandes en terre qui viennent d'apparaître au bout de la rue Saint Antoine.

**Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

Je demanderai à un conseiller du cabinet de bien vouloir vous apporter des réponses précises. Il s'agit d'un projet de végétalisation - nous allons y planter des arbres – mais je n'ai pas le détail de l'installation et je préfère que l'on vous réponde précisément. Nous vous dirons quel arbre sera planté sur quel carré.

**MANIFESTIONS ET EVENEMENTS****Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement**

- Mardi 11 novembre, les commémorations de l'armistice auront lieu à 10h00 dans la cour d'honneur ;
- Mercredi 12 novembre, une cérémonie des vœux aux nouveaux habitants et naturalisés aura lieu de 18h30 à 20h00 en salle des fêtes ;
- Samedi 15 novembre, la sieste littéraire du festival « Paris En Toutes Lettres » aura lieu à 13h00 dans la salle des mariages.
- Samedi 15 novembre, un forum sera animé par Ariel WEIL et Boniface N'CHO sur l'économie sociale et solidaire et d'innovation numérique : « *Donner une vie à vos idées et une seconde vie à vos objets* ». Le document est disponible sur la petite table à gauche de la sortie de la salle. Je vous encourage à venir nombreux à cet événement qui se déroulera de 11h00 à 17h00 dans la salle des fêtes. Les conseillers concernés se tiennent à votre disposition.
- Mardi 18 novembre, se déroulera de 19h00 à 21h00 la réunion publique sur l'aménagement de la place de la Bastille en salle des mariages ;
- Dimanche 23 novembre, la répétition des chœurs de l'orchestre de Paris, ouverte au public, aura lieu de 16h00 à 18h00 ;
- Vendredi 28 novembre, se déroulera dans la salle des fêtes l'événement « Poésie en Liberté » ;
- Samedi 29 novembre sera organisée la collecte alimentaire place de l'Hôtel de Ville.

Je vous remercie et vous souhaite une très bonne soirée.

*La séance est levée à 21h03.*